



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20260605-26-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE N°26/2026

Objet : Signature d'un marché n°2026 09 relatif à la distribution de supports de communication

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT

QU'il y a nécessité de confier à un prestataire la distribution des supports de communication,

QUE la proposition de la société RC DISTRIBUTION (91 600 SAVIGNY SUR ORGE) répond aux besoins de la ville,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché à bons de commande n°2026 09 relatif à la distribution de supports de communication pour un montant annuel de 5 779 € HT soit 6 934.80 € TTC,

Article 2 : que le marché est conclu pour une période initiale allant de la date de notification au 31 décembre 2026. Sa durée totale ne peut excéder TROIS (3) ANS.

La reconduction du marché est tacite au 1er janvier de chaque année, et est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur, au plus tard 3 (trois) mois avant la fin de la durée de validité des marchés.

Article 3 : que les crédits sont prévus au budget selon les années concernées,

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix le 05/06/2026

Le Maire,

Nicolas MURAIL

